

Suquet Jean-Baptiste (2007) "Règle et compréhension des phénomènes linguistiques", notes du séminaire de Bernard Laks & Dominique Fattier, 7 juin 2007 *Le Libellio d'*, Aegis, volume 3, n° 3, été/automne, pp. 18-34

---

## Sommaire

**1**

Quand Wittgenstein rencontre Popper  
Ou comment tisonner le débat intellectuel  
*H. Dumez*

---

### MÉTHODOLOGIE

---

**10**

De l'étude de cas à l'analyse comparative fondée sur une typologie :  
le "*typological theorizing*"  
*D. Bayart*

**14**

De l'analyse critique des typologies bricolées  
*C. Curchod*

---

**18**

Règle et compréhension des phénomènes linguistiques  
Séminaire avec D. Fattier & B. Laks  
*J.-B. Suquet*

**35**

Rodin, le Balzac et l'étude de cas  
*H. Dumez*

**40**

Programme des prochains séminaires AEGIS

Les autres articles de ce numéro & des numéros antérieurs sont téléchargeables à l'adresse :

<http://crg.polytechnique.fr/v2/aegis.html#libellio>

---

## Règle et compréhension des phénomènes linguistiques

Le séminaire AEGIS, série thématique « la règle » du 7 juin 2007, a donné l'occasion d'entendre Bernard Laks (Université de Paris X Nanterre) et Dominique Fattier (Université de Cergy-Pontoise)

### Intervention de Bernard Laks

J'aborderai principalement deux points, avec deux objectifs. D'une part, situer le débat sur la question de la règle en philosophie, en épistémologie et dans les sciences cognitives plus particulièrement ; ensuite éclairer un peu ces problématiques, qui ont un écho très particulier en économie, autour de la rationalité, et renvoient dans mon domaine à une alternative entre une approche cartésienne (illustrée par Noam Chomsky) et des modèles plus récents, sur lesquels j'ai travaillé, qui sont les modèles connexionnistes.

### La règle : quelques pistes de réflexion

#### *Partir de Wittgenstein*

Comme le souligne Wittgenstein, « Si une règle ne vous contraint pas, alors vous ne suivez aucune règle. » Sous ce rapport, la règle des grammaires traditionnelles se laisse comparer à la règle morale, à la règle juridique ou à la règle du jeu. Toutes ces règles sont des consignes, des règlements, qui en tant qu'instances externes (on verra que la question externe / interne est très importante), organisent et contraignent normativement les pratiques.

Leur caractère explicite (l'explicitation de la règle a à voir avec l'algorithmique) et juridique de contrainte socialement édictée et socialement maintenue conduit à les distinguer, et je suis un peu Bourdieu sur ce point, des règles pratiques qui restent le plus souvent implicites ou inconscientes, et sont reconstruites par l'observateur comme principe organisateur d'une conduite ou d'un comportement régulier. Cette question de la reconstruction, du ex-post, est connue depuis les scholastiques au moins, avec la fameuse règle de causalité : « *post hoc, ergo propter hoc* » « j'observe cela après cela, donc à cause de cela »).

Cette distinction entre règles juridiques ou quasi-juridiques existant indépendamment de toute pratique et règles reconstruites par un observateur pour décrire et expliquer la régularité des pratiques est particulièrement importante pour la linguistique cognitive contemporaine.

#### *La règle et le paradigme*

Deuxième piste : la question de la grammaire. Et à travers la grammaire, celle de la pédagogie, la première naissant en Grèce comme une dimension de la seconde (c'est un art, une philosophie qui a à voir avec l'enseignement).. Celui-ci s'appuie sur des

régularités construites, qu'on appelle des paradigmes. Les verbes du 1<sup>er</sup> groupe, « chanter » par exemple, sont une organisation paradigmatique : vous apprenez les verbes du premier groupe à travers le paradigme de « chanter ».

Il y a un rapport très particulier entre la règle, spécialement grammaticale, et le paradigme. J'aime beaucoup cette citation de Paul Valéry : « “*Quia nominor leo*” ne veut pas dire “je me nomme lion”, mais “je suis une règle de grammaire” » La grammaire grecque, puis latine, identifie le paradigme et les règles, avec *l'exemple paradigmatique* auquel elles s'appliquent. Cela dit exactement ce qu'est la grammaire normative scolaire.

#### *La question de la règle dans son rapport à l'algorithmique en général*

C'est une question qui découle du fait que la règle est un automatisme. Elle est explicite. Elle se suffit à elle-même. Et un des critères fondamentaux de la règle, c'est son caractère monotone, au sens de la logique monotone : c'est-à-dire qu'elle a toujours le même résultat. Ce qui fait problème, c'est donc moins sa formulation en tant que principe normatif, que la façon même dont nous l'appliquons : c'est le rapport de la règle à la pratique. Est-ce que la pratique est algorithmique ? Wittgenstein nous dit qu'on suit la règle mécaniquement, c'est-à-dire sans penser, mais tout à fait sans penser, sans aucune intentionnalité : il y a une stricte monotonie. En utilisant le langage de la règle, on est dans l'algorithmique la plus parfaite – il n'y a d'ailleurs d'algorithmique que parfaite... On tombe sinon dans des systèmes de calcul dits « non monotones », ce ne sont plus les mêmes mathématiques – c'est d'ailleurs un domaine assez proche de celui que j'ai exploré en rapport avec le connexionnisme.

#### *La règle et l'explication*

Concernant le rapport entre la règle et l'explication, on peut suivre là encore Wittgenstein, dans ses *Investigations philosophiques* : « De la sorte aussi, le fait que l'univers puisse être décrit par la mécanique newtonienne n'énonce rien quant à l'univers lui-même ; mais bien le fait qu'il puisse être décrit de telle façon par cette mécanique, comme c'est effectivement le cas. Et le fait que le monde puisse être décrit plus simplement par une mécanique que par une autre, énonce aussi quelque chose quant à l'univers. (...) Des lois telles que la proposition de la raison suffisante (la loi de causalité), etc. traitent du filet, non pas de ce que décrit le filet. » Quelques mots sur ce point. Le filet, c'est le treillis, dont il dit que l'analyste pose un treillis sur la réalité, et qu'il lit, non pas la réalité, mais ce que le treillis, *posé sur la réalité*, livre.

Wittgenstein poursuit : « S'il existait une loi de causalité, elle pourrait être ainsi conçue : Il existe des lois naturelles. Mais il est évident qu'on ne peut le dire : cela se montre de soi-même. » Bien évidemment, c'est toujours bien plus difficile à montrer que ne le dit Wittgenstein... C'est une piste extrêmement importante, qui est le problème de la relation entre la règle, la description du phénomène, et son explication. Tenir pour séparées l'explication et la description, c'est quelque chose qui sépare en deux l'histoire de la pensée occidentale depuis Platon et Aristote.

#### *Règle externe (descriptive) ou règle interne (de fonctionnement)*

La grammaire externe correspond précisément à la définition que donnait Wittgenstein de la grammaire en général, elle « ne nous dit pas comment le langage doit être

construit pour accomplir son dessein, en vue de produire tel ou tel effet sur des êtres humains. Elle ne fait que décrire, et en aucune façon expliquer l'usage des signes. »

#### *La règle et le réalisme cognitif*

On en vient à ce qui nous occupera dans la suite de mon exposé. J'oppose, avec d'autres, deux grands paradigmes. Le premier, que j'appelle cognitivisme classique, suppose un ensemble de dispositifs internes symboliques. C'est une mécanique interne au cerveau, qui explique le comportement, et qui en est la cause directe. C'est l'algorithmique des règles de la grammaire interne, pour Chomsky, qui non seulement décrit, mais aussi explique le comportement, au sens où elle l'engendre complètement. Ce à quoi j'oppose des modèles dynamiques, avec des réseaux de neurones formels par exemple.

Le cognitivisme classique, même lorsque les descriptions qu'il propose s'organisent en principes et paramètres, ne parvient pas à remettre en question la notion de règle effective. Si l'on considère les processus mentaux qui doivent supporter la grammaire, il est nécessaire de postuler des règles, et ces règles sont nécessairement actives. Il y a plusieurs sens pour la notion de règle. Le premier est purement statistique et descriptif : il s'agit de généralisations qui sont vraies pour l'ensemble des phénomènes qu'elles décrivent. Par exemple : « Les planètes suivent une trajectoire elliptique ». Dans le vocabulaire familier de la philosophie, on pourrait dire : « Les planètes obéissent à la règle, au sens où elles se conforment à la règle pour l'observateur, du point de vue de l'observateur ».

Il faut souligner que l'observateur est un élément déterminant, à la fois pour le linguiste, qui n'est rien d'autre qu'un observateur, mais aussi bien sûr si l'on renvoie au débat relatif à la position de l'observateur en physique quantique : la position de l'observateur fait partie du phénomène, et change, au niveau quantique, le phénomène lui-même. C'est un point d'épistémologie des sciences qui n'est pas pris en compte par le cognitivisme classique, qui prend les règles en un sens très direct. Les règles sont alors des processus directement mentaux représentés et implémentés comme tels, qui manipulent, de façon interne au cerveau humain, les symboles qui les constituent.

### **Langage et cognition**

#### *Le tournant chomskien*

Je m'approche maintenant de mon objet, le langage. Premier point, il y a une sorte de vulgate dans le monde linguistique, qui voudrait que le tournant cognitif en linguistique soit lié à l'apparition du modèle chomskien : grosso modo, on n'aurait pas fait de linguistique cognitive avant Chomsky. C'est totalement faux, et tous les linguistes ont toujours pensé qu'on ne parlait pas avec ses pieds mais avec sa tête – Saussure lui-même, le fondateur de la linguistique, accorde une grande importance à la nature psychique et mentale de la langue. Il faut donc s'interroger plus avant sur ce que Frederick Newmeyer appelle le « tournant chomskien » (1986).

Tout d'abord, Chomsky donne une définition très forte du locuteur : « L'objet premier de la théorie linguistique est un locuteur-auditeur idéal abstrait, appartenant à

une communauté linguistique complètement homogène, qui connaît parfaitement sa langue et qui lorsqu'il applique en une performance effective sa connaissance de la langue, n'est pas affecté par des conditions grammaticalement non pertinentes, telles que limitation de mémoire, distractions, déplacement d'intérêt ou d'attention, erreurs (fortuites ou caractéristiques) » (Chomsky, 1965). On peut noter en premier commentaire, qu'il y a une asymétrie très forte entre un locuteur et un auditeur : on peut entendre beaucoup plus qu'on ne peut produire – et concernant les créoles, c'est tout à fait manifeste.

D'autre part, il faut noter avec Bourdieu (1975), le fait que c'est ici la langue bien plus que le sujet de la pratique qui est en jeu : « Chomsky a le mérite de prêter explicitement au sujet parlant dans son universalité une compétence que la tradition lui accordait tacitement, sous la forme d'une participation mystérieuse à la langue. Par une opération analogue à celle des "culturologues" qui, las de s'interroger sur le "lieu de la culture", finissaient par la placer "dans les individus", il crédite chaque sujet parlant d'une capacité génératrice de discours (donnant ainsi satisfaction – une satisfaction d'ailleurs bien illusoire – à ceux que désespérait la description objectiviste du sujet). » Bourdieu souligne ici 20 ans de désespérance des sciences humaines et sociales : il s'agit de l'existence du sujet de la pratique. De ce point de vue, Chomsky, même si son locuteur-auditeur idéal et abstrait est faux, a au moins le mérite de rappeler, par delà le structuralisme triomphant, qu'il y a quelque part du sujet...

En fait, il ne s'agit pas seulement d'un tournant cognitif, mais autre chose se joue, puisque ce tournant cognitif se fait sur la base d'un certain nombre d'idéalisations, d'un modèle épistémologique, qui va s'appeler dès 1965 « linguistique cartésienne ». Le locuteur est un sujet, dans la définition cartésienne du sujet, dont la rationalité cognitive est conduite par une logique. C'est donc un tournant qui, sous l'aspect du retour du sujet en général, véhicule aussi un cadre philosophique et épistémologique très particulier.

#### *Une fenêtre sur l'esprit humain*

On en vient au deuxième point : cette linguistique chomskienne, qui rationalise le programme du rationalisme cartésien, pourquoi fonctionne-t-elle si bien ? Parce qu'en 1965, c'est la seule approche cognitive, dans un monde totalement dominé par le *behaviorisme* skinnerien, c'est-à-dire un modèle a-cognitif, un modèle de type stimulus-réponse pour lequel ce qui se passe dans l'organisme importe peu. Cette approche domine totalement le champ intellectuel, réduisant l'esprit humain à une boîte noire, dont on se contente de saisir les entrées et les sorties. C'est pourquoi, comme le rappelle un élève de Chomsky, Ray Jackendoff, en 1965, tout le monde intellectuel voulait faire de la linguistique, pour ce qu'elle montrait du fonctionnement de l'esprit humain.

Le point fort de Chomsky, c'est d'avoir présenté la langue comme une fenêtre ouverte sur le fonctionnement de l'esprit humain, *in situ* et *in vivo*. En voyant fonctionner les langues, on voyait alors – et c'est exactement l'équivalence cartésienne – fonctionner l'esprit humain. Chomsky a d'ailleurs toujours dit qu'il n'était pas linguiste, que les langues ne l'intéressaient pas, et qu'il laissait les langues aux linguistes... Ce qui l'intéresse, c'est l'esprit humain. Effectivement, dans les années 1965, il n'y a pas

de technique d'investigation, il n'y a pas d'IRM, etc. : on a très peu de moyen de voir fonctionner l'esprit humain. Et tous les gens qui s'intéressent à ça vont regarder la linguistique à partir de l'équivalence proposée par Chomsky.

L'objet de Chomsky est l'état de la faculté de langage, laquelle est innée, telle qu'elle est représentée dans un individu particulier. Mais ce qui l'intéresse, ce n'est pas cet individu particulier en soi, c'est cet individu en tant qu'il supporte une faculté très générale, qu'il l'implémente. C'est très proche de la question de l'âme chez Descartes. Cette faculté de langage est génétiquement déterminée, et elle se développe à l'aide de ce que Chomsky appelle le *language acquisition device*, qui est lui-même génétiquement déterminé. Celui-ci ne fait que régler cette faculté, en prenant en compte les données externes, c'est-à-dire la langue que l'on présente à ce dispositif : si vous présentez à ce dispositif du français, la faculté de langage sera du français, si vous lui présentez du créole, ça sera du créole, etc...

La langue particulière n'est donc rien, c'est un simple réglage paramétrique que la faculté de langage subit par l'intermédiaire du *language acquisition device*. C'est l'idée qu'il y a un état interne du locuteur, qui est spécifiquement caractéristique des êtres humains. Chomsky appelle cela le « *I-language* », pour langage interne. Et il prend bien soin de souligner que ce langage interne n'est pas l'objet des linguistes. C'est un dispositif cognitif interne qui n'a rien à voir avec ce que les linguistes observent. Le problème est de passer de l'observable externe (le *E-language*, pour langage externe), à ce langage interne.

#### *Processus linguistiques et processus mentaux*

La grammaire permet ce passage, dans la mesure où elle est le signe du langage interne. Elle est alors un processus algorithmique interne, c'est-à-dire un ensemble de règles, une mécanique qui décrit totalement, au sens mathématique d'engendrer, le langage interne. En parlant de grammaire générative, Chomsky utilisait d'ailleurs « générative » au sens purement mathématique du terme, et non comme on l'a cru en France, au sens de la fabrication. La définition mathématique de générer, c'est : « un cylindre est généré par la rotation axiale d'un plan ». C'est donc dans le sens d'une description explicite.

Quelles sont les spécificités cognitives du langage interne ? Premièrement, il s'agit d'un domaine mental séparé, c'est une faculté particulière. Dans la théorie des facultés de Gall, psychologue suisse du 19<sup>ème</sup> siècle, on considère que chaque faculté est localisée. La phrénologie est en ce sens un avatar de la théorie des facultés, puisqu'on considère que les « bosses » permettent de repérer les facultés. Ce qui est intéressant, c'est que Jerry Fodor défend cette théorie des facultés, et défend donc, avec Chomsky dont il est très proche, une approche localiste de la faculté du langage interne (qui aurait son siège dans la deuxième circonvolution frontale gauche, dite de Broca).

Cette approche est critiquée par Michael Tomasello, qui critique à la fois le localisme, l'innéisme, et la spécificité linguistique de la faculté de langage. Il pense plutôt que les compétences linguistiques sont supportées par un ensemble de compétences générales qui ne sont pas spécifiques au langage. Un ensemble de compétences pratiques supportent la compétence du langage.

### *L'architecture cognitive du modèle*

Pour poursuivre avec l'alternative mentionnée, il peut y avoir spécificité des fonctions linguistiques, ou bien réutilisation d'un petit nombre de fonctionnalités cognitives omnibus, pas spécifiquement linguistiques mais réutilisées dans le langage. C'est un grand enjeu aujourd'hui en linguistique, que d'analyser le langage à partir de primitives qui ne sont pas linguistiques. Beaucoup de ces primitives sont visuelles, ce qui correspond à la faculté la plus développée chez l'homme. Les primitives visuelles permettent d'expliquer la formation de la syntaxe des créoles par exemple – qu'on a voulu souvent décrire comme une syntaxe dégénérée, alors qu'elle fonctionne exactement à partir de ces primitives universelles.

Alors, spécificité ou réutilisation ? Je plaide pour ma part pour un réductionnisme, c'est-à-dire une réutilisation des fonctions cognitives de bas niveau, alors que pour les chomskiens, il y a une véritable spécificité des fonctions linguistiques. Ils sont à la fois innéistes et catastrophistes, au sens où il y a selon eux une rupture dans l'évolution, qui fait apparaître des facultés linguistiques propres à l'homme, qui n'apparaissent pas ailleurs. En ce qui me concerne, je défends la position strictement inverse.

L'alternative connexionniste consiste à construire des analyses linguistiques sur des architectures générales non spécifiquement linguistiques, la référence la plus connue en étant la modélisation d'un réseau de neurones par Rumelhart et McClelland (1986). Ces approches sont dynamiques, non algorithmiques, non monotones et non symboliques. Elles renvoient à un universel qui n'est pas linguistique, mais *physique*. Les modélisations qui en résultent sont des machines dites thermo dynamiques. Ce sont des machines qui équilibrent dynamiquement un ensemble de contraintes contradictoires.

### *Structuralisme et grammaire générative : la question du réalisme*

Dernier point, la question du réalisme, dont j'ai déjà beaucoup parlé. Il y a une grande différence entre ce qui a précédé Chomsky et ce qui a suivi Chomsky : c'est la question du réalisme. Est-ce que l'explication est causale ou non ? La question n'est pas de savoir s'il y a des dispositifs cognitifs ou pas : les plus grands linguistes structuralistes admettaient la dimension cognitive. Mais ils défendaient que le modèle qui est proposé par le linguiste n'est pas causal : en d'autres termes, ils défendaient la différence entre la carte et le terrain. La carte n'est pas le terrain, et il n'y a pas de causalité de la carte. Il y a donc un statut proprement et uniquement descriptif de l'analyse linguistique, et non pas causal. Alors que chez Chomsky, et chez tous les cognitivistes – c'est le cartésianisme, il y a un statut directement causal, parce que ce

#### **La capacité phonologique de traitement du signal sonore**

Le meilleur modèle qu'on puisse en donner chez l'homme, c'est la chauve-souris. Celle-ci, pour se repérer dans l'espace, émet un signal et en attend le retour. Elle traite le signal de retour en faisant une analyse de Fourier. On a repéré qu'une petite colonne corticale fait une analyse de Fourier, avec une équation qui croise les deux premiers formants de l'analyse de Fourier, F1 et F2, du signal de retour. C'est ce qui lui permet de faire une écholocation radar. Ce qui est intéressant, c'est que si vous faites une moyenne de F1 et de F2 dans le temps, c'est le principe de base de reconnaissance des voyelles pour les êtres humains. C'est ce qu'on appelle l'événement, ou la réutilisation, le développement, d'une fonction très générale, qui se spécifie pour des choses particulières. Lorsqu'un enfant dit « papa » ou « popo », il utilise l'équation du locus pour les consonnes, mais aussi, pour les voyelles, l'équation de Fourier, c'est-à-dire celle qu'utilise la chauve-souris pour ne pas rentrer dans un mur lorsqu'elle vole.

que le linguiste décrit est ce que l'enfant construit dans sa tête. C'est la même chose, il y a une causalité directe.

J'aime beaucoup cette citation du grand structuraliste Charles Hockett (1948), contemporain de Chomsky à la fin de sa vie : « *The child in time comes to behave the language; the linguist must come to state it.* ». Il montre très bien la différence fondamentale qu'il y a entre ce que fait le linguiste (un *statement*) et ce que fait un locuteur (un *behaviour*). C'est totalement anti-cartésien et anti-chomskien, dans la mesure où pour Chomsky, *to state* c'est *to behave*, puisque le *statement* est causal. Les structuralistes comme Hockett allaient jusqu'à dire que le modèle construit par le linguiste (i.e. le modèle de la réalité, à ne pas confondre avec la réalité du modèle) dépend beaucoup de ce que le linguiste a mangé au petit-déjeuner... La façon dont le linguiste va construire son modèle est très relative au linguiste. Il n'y a donc pas de réalisme de la structure. Par contre, à l'opposé, chez Chomsky, il y a un réalisme total de la structure. Les règles sont représentées dans le cerveau du locuteur-auditeur, et la théorie est une hypothèse réaliste sur la grammaire réellement intériorisée par le locuteur. Donc, la différence d'approche ne porte pas sur la cognition, mais sur le statut des objets linguistiques, au premier rang desquels, les règles : sont-elles descriptives ou explicatives ?

### Réalisme, description et explication

« *The realist position is taken for granted* », dit Chomsky. Et encore : « *taking as "real" what we are led to posit in this quest* » (1995). Cela nous renvoie finalement à des questions de type épistémologique, qui dépassent largement le cadre de la linguistique, mais qu'on retrouve en économie et en gestion également, autour de la réalité du modèle et du modèle de la réalité. La question fondamentale, à laquelle cela nous confronte, est : que choisit-on de considérer « *taken for granted* » ? De ce point de vue, il faut prêter attention à ne pas confondre l'explication et la description : modéliser un comportement, ce n'est pas l'expliquer. Je terminerai d'ailleurs sur cette distinction de Bourdieu, lisant Wittgenstein : « Le train a régulièrement 2 heures de retard » n'est pas la même chose que « Il est de règle que le train ait deux heures de retard ». Cette différence est tout à fait fondamentale, entre une approche constative, descriptive, qui ne suppose rien à propos du train et de son fonctionnement, et une approche qui attribue une quasi-intentionnalité au train, dans la mesure où il suit une règle et s'y conforme.

### Intervention de Dominique Fattier

Je ne vais pas parler en tant que spécialiste de la règle, mais comme dialectologue. J'ai donc une approche généraliste de la linguistique, qui se nourrit à la fois de phonologie, de syntaxe, etc... Je parlerai à partir du cas du créole haïtien, qui est le créole le plus parlé au monde, avec 8,3 millions de locuteurs. C'est un créole à base française, qui s'est d'abord développé dans le cadre de la colonisation, puisque Haïti est une ancienne colonie française, ayant pris son indépendance en 1804.



## Mise au point préalable à partir du français

### *La notion de règle*

Mais tout d'abord, voici une mise au point préalable pour un mot polysémique, à partir du français et des travaux de Bernard Laks. La notion de règle a partie liée avec la norme, dans la mesure où suivre une règle, c'est observer une contrainte, qu'elle soit d'ordre juridique ou pratique. La règle juridique (au sens large, comprenant la règle du jeu) est un règlement explicite, assorti de sanctions, au moins symboliques, socialement explicitées. Au contraire, les règles pratiques sont implicites, car souvent non conscientes, et elles sont reconstruites comme principes organisateurs d'une conduite, ou d'un comportement régulier. En ce qui concerne la langue, les règles prescriptives de la grammaire didactique sont des règles juridiques, alors que les règles dont rendent compte les linguistes sont du second type.

Les règles de grammaire suivantes : « Ne dites pas *on a été au cinéma*, mais *nous sommes allés au cinéma* » ou « *Après* que doit être suivi de l'indicatif, en fonction d'un raisonnement supposé logique » (voir Grevisse), sont édictées par une autorité, qui a le pouvoir de les imposer (Besse, 1989 : 104). Elles sont rassemblées sous l'étiquette du « bon français ». La valeur de vérité de la règle n'a dans ce cas pas d'importance, puisqu'il s'agit de prescrire – et non de décrire – des formes langagières. Ces formes constituent ce qu'on appelle la langue standard, à l'exclusion d'autres formes qui sont fréquemment considérées comme inférieures ou dégénérées. Dans le système français, il me semble nécessaire de faire ces précisions, dans la mesure où le poids de la langue standard est très fort. Ce poids est inégalé ailleurs dans le monde, sauf peut-être en Angleterre.

### *Linguistique et régularité*

Le linguiste, quant à lui, décrit la façon dont les gens parlent *effectivement*. La plupart des règles qui régissent notre comportement linguistique ne nous ont pas été enseignées explicitement. Nous les avons intériorisées inconsciemment en apprenant notre langue maternelle. Ce sont ces règles-là que le linguiste se propose d'explicitier et c'est à elles que renvoie l'expression « bien formé ». En ce sens des phrases comme *on a été au cinéma*, *t'as vu quoi ?* sont bien formées (aussi bien formées que *nous sommes allés au cinéma*) et le fait qu'elles soient proscrites par les puristes n'est pas pertinent de notre point de vue.

Une règle est l'expression explicite d'une régularité. Pour le dire de façon plus précise, la règle est une sténographie décrivant synthétiquement un phénomène. Une langue peut être considérée comme un système de règles, dont certaines gouvernent la syntaxe, d'autres la prononciation, d'autres la morphologie (c'est-à-dire la forme des mots), d'autres le lexique... Un phénomène décrit par une règle est toujours artificiellement isolé d'autres phénomènes linguistiques qui lui sont concomitants dans les réalisations discursives. Toute phrase est de ce point de vue la conjonction d'un grand nombre de règles : il ne faut pas oublier, si on s'intéresse à une règle de syntaxe (ordonnancement des mots de la phrase), qu'il y a également une règle d'accentuation, et une sur la façon dont le mot complexe est formé...

### Les écarts à la règle

Il peut y avoir des écarts à une règle. Tout d'abord, il faut mentionner l'existence des exceptions. Prenons un exemple de règle en morphologie (ce sont les règles de grammaire qui viennent d'abord à l'esprit des Français) : « Pour former la deuxième personne du pluriel, ajoutez *-ez* au radical ». Tout locuteur francophone sait que cette généralisation est contredite par l'existence de *êtes, dites, faites* : nous avons ici l'exemple d'une règle, dont la portée est réduite par des exceptions. Mais cela ne remet pas en cause son statut de règle. La possibilité d'avoir des exceptions est une des choses qui distinguent les règles des lois de la nature (l'eau bout à 100°).

D'autre part, « les fautes d'hier sont (parfois) les règles d'aujourd'hui ». Il n'y a pas si longtemps, lorsqu'on disait ou écrivait « je voulais qu'il vienne », on faisait une faute contre la concordance des temps qui ordonnait « je voulais qu'il vînt ». Mais cette phrase fautive a été de plus en plus perçue comme correcte par la plupart des gens, et même acceptée par ceux qui connaissaient la règle. C'est pour cela qu'il faut introduire à côté de la notion de règle celle d'usage : lorsque tout le monde accepte « je voulais qu'il vienne », on ne peut plus parler de faute. L'évolution des règles, par rapport aux usages, est valable pour ce type de règle (juridique) comme pour les règles pratiques.

### La créolisation du français : un exemple intéressant de changement linguistique

#### Prise de vue

Pour en venir aux créoles, commençons par noter qu'aucun des créoles à base française ne présente les règles morphologiques dont il a été question. Les verbes créoles ne se conjuguent pas, et ils n'entrent pas dans des systèmes d'accord. Les langues créoles n'ont pas, non plus, de catégorie du genre : les noms n'y sont ni masculin, ni féminin. Cela ne veut pas dire que tout a radicalement changé, loin de là, et mes travaux personnels (sur l'ordre des mots, les pronoms personnels, la structure informa-

tionnelle de l'énoncé...) montrent que beaucoup est passé du français au créole : c'est le phénomène de créolisation du français.

#### Une distinction d'arrière-plan : l'acquisition non-guidée et l'acquisition guidée

Dans l'acquisition guidée, l'apprentissage passe par une institution, le plus souvent l'école. Pour l'acquisition non-guidée, il n'y a pas de mise en forme spéciale de l'information, on ne va pas du simple au complexe, on rencontre immédiatement la complexité, la variabilité, etc...

Sur le versant linguistique, la *créolisation* du français n'est pas autre chose, au fond, que le changement linguistique s'accomplissant dans des circonstances socio-historiques et socio-linguistiques qui lui sont exceptionnellement favorables, en un temps et en des lieux précis. Les créoles en général, et en particulier

le créole haïtien, sont aujourd'hui parlés par des communautés au passé colonial, correspondant en gros à des territoires en archipel et en littoral abritant des populations insulaires et côtières d'Amérique tropicale, d'Afrique, de l'Océan Indien et du Pacifique. Principalement apparues dans les colonies des métropoles européennes aux XVI<sup>e</sup> (pour la colonisation portugaise), XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, en relation avec la traite esclavagiste, ces langues gardent de leur genèse et de leur histoire des stigmates : la majeure partie des créolophones du monde sont aujourd'hui des gens à la peau

brune et à l'ethnie métissée, dont au moins une partie des ancêtres venaient d'Afrique, de Madagascar ou de l'Inde.

#### *Le changement linguistique*

Toutes les langues changent : ce n'est pas une surprise, et le français qui a été essaimé dans les colonies françaises de la région américano-caraïbe et de l'Océan Indien ne fait pas exception. Le changement linguistique est un processus universel à l'oeuvre dans toutes les langues du monde. C'est un corollaire ou même un facteur nécessaire du fonctionnement des langues ; il doit être conçu comme une propriété du langage en tant qu'activité cognitive. Et loin de considérer que le changement trouble le fonctionnement des langues, comme y conduisait nécessairement le modèle structural, on le conçoit désormais comme la condition même de fonctionnement des langues, chaque langue étant représentée non comme une structure stable, mais *comme un système dynamique portant en lui-même les éléments de son évolution*.

Selon un linguiste français du début du XX<sup>ème</sup> siècle, c'est la transmission du langage qui fait évoluer les langues : « Les enfants qui apprennent à parler ne reçoivent pas la langue toute faite. Ils ne peuvent reproduire que ce qu'ils entendent, et il est inévitable que des nuances délicates échappent à leur attention. (...). Même quand ils emploient les mêmes formes, ils ne les sentent pas toujours de même. *Par sa discontinuité naturelle, la transmission du langage donne lieu à des changements.* » (Meillet [1914]/1982 : 79 ; je souligne). Il faut noter, à la suite de cette citation importante, qu'une telle discontinuité s'observe également dans le cas particulier de l'émergence des langues créoles, avec cette particularité que la transmission du langage a concerné des adultes (les esclaves déportés) tout autant que des enfants.

#### *Des circonstances socio-historiques particulières*

D'autre part, la créolisation du français est tributaire de la présence conjointe et indispensable de plusieurs facteurs. Ces conditions – nécessaires et suffisantes – sont les suivantes : peuplement français ; société coloniale de type esclavagiste mise en place dans le cadre de la première expansion européenne ; intégration à la société coloniale de populations mises en esclavage et déportées (avec comme conséquence le contact entre populations immigrées et donc le contact entre langues) ; et surtout affaiblissement des contraintes d'ordre linguistique, qu'elles relèvent de la « règle juridique » ou même de la « règle pratique ». Il y a d'autre part, tout un ensemble de facteurs qui vont faciliter le processus : facteurs socio-linguistiques comme l'absence à peu près totale de superstructure culturelle ou de classe dominante jouant le rôle de modèle linguistique ; pas d'organisations institutionnelles et culturelles ; ni école ni grammaire. On est bien loin du souci de normes rigides, de l'obsession du bon usage (qui est très forte au même moment en France).

L'intégration des esclaves, des adolescents ou de très jeunes adultes (l'âge des apprenants est un point très important), est à l'origine de l'érosion corrélative de leurs langues d'origine ; elle déclenche l'acquisition non guidée de formes orales, populaires et régionales du français Langue 2 (ou 3 ou 4, ce n'est pas leur première langue) – plus exactement de variétés de la langue d'oïl, pour reprendre les divisions classiques de dialectologie française. Ceci est lié au contact avec les colons français, qui venaient de

l'ouest français, correspondant au domaine d'oïl. Ce caractère « oral » et « populaire » des données d'exposition, est fondamental, et il faut insister sur ce point : bien des pseudo-problèmes se trouvent résolus dès lors qu'on en a pris pleinement conscience.

Ainsi, une caractéristique essentielle de l'oral continu français est le manque d'indication sur les frontières de mots : le français n'a pas d'accent de mots, mais plutôt un accent de groupe. Cette caractéristique rend compte de bien des réanalyses de la chaîne parlée et, au-delà, des changements en cascade que celles-ci provoquent parfois. En voici quelques exemples. Une suite linéaire comme « *la pluie* » a été réanalysée « *lapli* » (c'est-à-dire qu'elle a été interprétée comme un seul mot). L'article original s'est agglutiné au radical : il s'est conservé matériellement mais a disparu au niveau fonctionnel. Ce premier changement à son tour en a déclenché d'autres ; comme le segment préposé « *la* » est désormais dénué de toute valeur, il n'est plus un article (déterminant), il ne porte plus aucune information de genre ou de nombre. Le même phénomène est observé à de multiples reprises, par exemple, « *L'église* » est devenue « *legliz* ». Ce genre de phénomène est très classique, il existe aussi en français ou pour d'autres créoles. Il déclenche des réactions « en cascade », et c'est important pour comprendre l'évolution de la langue : du point de vue de l'apprentissage, il y a une chronologie, une succession des événements. Pour poursuivre avec l'exemple de « *l'église* », devenue « *legliz* » : dans la mesure où l'article a disparu fonctionnellement, cela ouvre la voie à d'autres changements ; l'équivalent strict de « *l'église* » (forme avec article) devient « *legliz la* » (cette forme se retrouve d'ailleurs dans d'autres créoles à base française), à partir de formes orales probablement fréquentes, comme « *cette église-là* ».

#### *Un laboratoire linguistique*

Parce qu'elle est le fait de personnes réduites en esclavage qui n'ont aucun espoir de retour sur leurs terres natales, cette acquisition sauvage, non institutionnelle, du français Langue 2 présente une particularité remarquable qui la distingue nettement d'autres acquisitions de langue étrangère (toujours susceptibles d'être interrompues, pour une raison ou une autre) : celle d'être étroitement liée à la construction d'une identité sociale. Comme cette fonction d'intégration sociale lui est indissociable, elle ne court pas le risque de la fossilisation ; elle ne se satisfera en aucun cas de formes rudimentaires (« pidginisées ») de la langue-cible, elle ne s'interrompra pas. C'est-à-dire que les gens continuent à apprendre le français, et le mouvement se poursuit.

A l'instar de toute acquisition de langue (guidée ou non guidée), elle engendre un faisceau de nouveautés. Dès les premiers temps, dès *la société d'habitation*, il s'agit de nouveautés très locales, élaborées par des individus. Il n'est pas du tout sûr que toutes les nouveautés soient à imputer aux seuls *bossales*, ces esclaves récemment déportés. Les colons sont également à même de créer des nouveautés, eux qui sont totalement livrés à eux-mêmes sur le plan du langage : pas d'Académie, pas d'école ni de professeurs, pour imposer le *bon usage*. Toujours est-il que certaines de ces nouveautés acquièrent le statut d'innovations, de changements effectifs dans l'état de la langue, tandis que d'autres nouveautés tombent, rapidement ou progressivement, dans l'oubli.

### *Un processus de sélection sociale guidé par la coopération*

Pour que des nouveautés acquièrent le statut d'innovations, il faut d'une part qu'elles aient entraîné l'adhésion et qu'ensuite elles puissent se propager. A cet égard, le contexte colonial est éminemment favorable : les populations en contact oeuvrent de manière coopérative, réservent un excellent accueil aux innovations, se les approprient. La réceptivité a évidemment, de tous côtés, des *raisons pragmatiques* (pour les colons, que leurs affaires aient du succès ; pour les esclaves, il s'agit de survivre dans un écosystème non familial). C'est dans l'intérêt de tous de comprendre et de se faire comprendre.

On peut même aller jusqu'à imaginer le comportement fondamentalement didactique des colons dans leurs interactions avec les esclaves, qu'il ne faut pas concevoir en tant que simplifications de leur langue (« *foreigner talk* »), mais bien plutôt comme faisant la part belle à la « valeur de vérité » des énoncés produits par les esclaves, au détriment de leur degré de correction grammaticale (autrement dit au détriment de leur conformité à des « règles pratiques »). Ceci se retrouve d'ailleurs dans les études portant sur l'acquisition de la langue maternelle (Langue 1) : il a été montré que c'est toujours l'acte de communication réussi qui est privilégié, et par conséquent, non pas la dimension formelle mais la dimension signifiante de la structure linguistique employée. De même, dans les situations coloniales, c'est le critère d'acceptabilité (et non celui de grammaticalité) qui prévaut. De ce fait, des stratégies d'acquisition comme la surgénéralisation d'une règle, la réanalyse ou encore l'extension analogique, etc. peuvent s'exercer à plein en même temps qu'elles mettent en place les conditions mêmes de la progression ultérieure.

### *Problèmes méthodologiques*

Ces innovations, il n'est bien entendu pas possible de les observer sur place, au moment où elles se produisent. On ne peut les observer qu'après coup, par le biais des traces qu'elles ont laissées dans le système de la langue. Si on dispose de connaissances sur l'après des innovations, on a également des données sur leur avant, par l'intermédiaire des témoignages anciens disponibles : les variétés de la langue d'oïl, *variétés non standard*, auxquelles ont été exposées les premières générations de bossales, sans bénéficier d'une tradition écrite très dense, ont fait l'objet de remarques qui ont été conservées.

On sait, par exemple, qu'elles privilégiaient l'emploi de périphrases verbales d'aspect et de temps (« j'étais après {manger, dormir, lire, ..} » plutôt que « je mangeais »), ce qui offrait pour l'apprenant le grand intérêt de ne pas avoir à mémoriser un très grand nombre de formes verbales (que l'on pense par exemple à toutes les formes du verbe « manger » ; il y en a une cinquantaine). C'est ce qui s'est passé au cours de la créolisation, et tous les créoles français ont aujourd'hui un système de particules pré-verbales pour marquer le temps et l'aspect. Ce système a son origine dans ces périphrases verbales du XVII<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, l'équivalent de « *je mangeais* » serait « *Mwen te ap manje* », où l'on reconnaît l'emploi de la particule « *après* » (« *ap* »)

D'autre part, on a retrouvé des traces écrites d'un état ancien d'un créole à base française de la Caraïbe, document inestimable pour toute entreprise de reconstruction, qui permet des recoupements avec les autres sources. Il permet notamment d'attester

que tous les créoles de cette zone étaient beaucoup plus proches les uns des autres à date ancienne qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ils ont donc divergé, et on peut penser que cette divergence va se poursuivre.

#### *Des régularités dans le changement*

Les changements observés dans les langues créoles comme les réanalyses et d'autres processus de changement que je ne peux présenter ici, ne se produisent pas seulement dans les situations de contact interlinguistiques. Ils sont également à l'oeuvre en l'absence de tels contacts dans l'évolution d'une langue (comme le français par exemple). On connaît les exemples de *Lille, lierre, monsieur, madame*, en français qui montrent une agglutination soit de l'article soit du déterminant (adjectif) possessif à un nom. Les phénomènes présentés ne sont donc pas spécifiques aux créoles, et toute langue révèle de tels changements, pour peu qu'on l'étudie sous l'angle de son évolution.

Aussi y a-t-il lieu d'adopter en qui concerne les créoles le principe « uniformitariste » de Labov, selon lequel les forces à l'oeuvre au XVII<sup>e</sup> siècle ou au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour produire le changement linguistique, sont du même type et du même ordre que celles qui ont agi au cours des cinq ou dix mille ans écoulés. Je défends ce principe pour l'analyse des créoles, m'inscrivant en opposition à certains chercheurs, qui considèrent que les créoles sont des langues spéciales, bizarres, anormales... Je pense plutôt, pour ma part, qu'il faut tenir compte de la situation exceptionnellement favorable (d'un point de vue linguistique) des sociétés coloniales et de leur absence de règles juridiques et pratiques, dans laquelle se sont développés les créoles.

#### *Et après ? Le long chemin de la standardisation*

Si, en France même, il y a eu très tôt un effort de standardisation, de progression vers un standard linguistique, lié sans doute au développement de l'écrit en langue vulgaire, pour la littérature d'abord, puis pour l'histoire et les textes juridiques ensuite, qui aura son apogée au XVIII<sup>e</sup> siècle, les territoires coloniaux de la zone américano-caraïbe et de l'Océan Indien ont échappé dans un premier temps (au moment de la formation des créoles) à la pression de ce que certains appellent la « norme haute ». On est loin de la grammaire de classe (selon le mot de l'historien de la langue Ferdinand Brunot) qui se met en place à la même époque en métropole. A l'indépendance, l'Etat d'Haïti a gardé en héritage l'institution de la langue française, qui deviendra langue officielle *de jure* en 1918.

La mise en place au cours du XIX<sup>e</sup> siècle d'un système éducatif d'abord ouvert aux enfants des milieux urbains privilégiés et calqué sur le système français donne au français la position « haute ». Il est l'unique médium autorisé de l'enseignement et sa maîtrise est constituée en objectif prioritaire. Le créole en est exclu, parfois même dans des formes coercitives (par exemple, le bonnet d'âne, tel qu'il est connu en France). Dans cette école haïtienne, la règle juridique est toute puissante.

Ce n'est qu'avec la constitution de 1957, soit 160 ans après l'indépendance, que le créole va se voir accorder quelque place du point de vue statutaire. Si le français reste l'unique langue officielle dont l'emploi est obligatoire dans les services publics, néanmoins la loi détermine les cas et conditions dans lesquels l'usage du créole est permis et même recommandé pour la sauvegarde des intérêts matériels et moraux des ci-

toyens qui ne connaissent pas suffisamment la langue française (une immense majorité : selon les statistiques, seuls 7% des Haïtiens maîtrisent la langue française). Le créole haïtien est doté, depuis 1979, d'une orthographe officielle, et il a acquis avec la constitution de 1987 le statut de langue officielle. Il y a donc deux langues officielles, mais l'Etat a encore beaucoup de mal à rédiger les textes officiels dans les deux langues...

Je laisserai en guise de conclusion le dernier mot au linguiste A. Valdman, qui dresse un état des lieux intéressant de la standardisation du créole haïtien : « Au cours des cinq dernières décennies le créole haïtien a été doté d'une norme écrite – une scripta – et d'une graphie acceptée par tous les acteurs impliqués dans la production de l'écrit : auteurs, traducteurs, rédacteurs. Il est aussi devenu le médium le plus utilisé à la radio. Enfin, il est répertorié par un nombre de dictionnaires bilingues dont le nombre va croissant et dont certains répondent aux critères d'une lexicographie professionnelle. Les conditions sont donc propices pour l'élaboration d'un véritable dictionnaire unilingue dès que seront identifiés des besoins et des destinataires précis. Mais ce qui est remarquable dans la marche vers la standardisation du créole haïtien, c'est que les progrès se sont accomplis de façon informelle sans l'intervention d'une bureaucratie étatique ou d'institutions s'octroyant un rôle privilégié dans l'élaboration de la scripta et, surtout, sans violents conflits. » (Valdman, 2005).

## Echanges

*Question : J'ai une question sur la typologie. Dans vos deux exposés, il y a cette opposition entre une règle contraignante et une règle descriptive. Est-ce que vous avez d'autres typologies des règles ? Je pensais à mes enfants, qui disent « un ours, deux ours », et qui passent ensuite à « un ours, deux ours » : on a ici deux règles, mais a-t-on deux types de règles ? Ma deuxième question porte sur le changement de règle : Si on prend l'exemple de l'accentuation, est-ce que vos modèles rendent compte aussi du changement dans l'accentuation ? Je pense à mon apprentissage du latin, mais aussi aux enregistrements de Valéry que l'on peut trouver sur Internet, et qui montrent une évolution forte sur l'accentuation. Est-ce que vos modèles rendent compte aussi des règles du changement ? Dans votre cas du créole, ça a l'air assez compliqué. Il y a une simplification, et ça paraît assez intuitif, mais manifestement, il ne peut pas y avoir seulement adoption par simplification, sinon, toutes les langues se simplifieraient...*

**Bernard Laks :** Pour la métrique latine, on ne sait pas vraiment comment ils parlaient, il n'en reste que les traces indirectes des prescriptions... c'est-à-dire les règles ! C'est la superstructure académique normative qui reste, parce qu'elle s'écrit. Ça nous renvoie à ce que j'essayais de dire : on a des descriptions académiques, qui sont en général couchées dans le vocabulaire de la règle ; et celles-ci ont une pérennité, parce qu'étant académiques, elles sont écrites. La relation entre ces observations, ces descriptions, et les pratiques qu'elles sont censées dénoter, c'est précisément tout le problème de la règle.

En préparant cette séance, j'avais pensé à l'origine du mot « règle ». Un des premiers usages du mot, c'est « la règle de Saint Benoît ». Ici la règle a à voir avec la loi. Mais la question ici, d'un point de vue philosophique, c'est : pourquoi faut-il imposer la loi ? C'est parce qu'on est dans deux ordres différents, celui de la pratique et celui de la loi. La pratique ne se connaît pas comme règle. Si la règle pratique avait une existence comme règle, on n'aurait pas besoin de la règle-loi.



On est donc toujours dans cet écart, et c'est ce qu'a très bien montré Dominique Fattier. Nous décrivons des phénomènes en tant que linguistes (mais c'est plus généralement valable pour tous les chercheurs). Nous décrivons des phénomènes, et puis nous essayons de les expliquer. Mais la frontière est extrêmement poreuse. Et le statut d'un modèle est souvent ambigu : est-il explicatif ? Sert-il à comprendre ? Est-ce que comprendre c'est décrire ?

Il y a un autre phénomène très important à prendre en compte : c'est la charge académique de la règle. Il y a une fixité de la règle, parce qu'elle s'énonce dans le vocabulaire du droit. Dès qu'une langue s'institue, elle se donne des moyens d'énoncer la règle, de dire le droit (par exemple l'Académie française). Cette charge académique, qui passe par le vocabulaire de la règle, ne doit pas amener le chercheur à confondre les lois naturelles et les descriptions synthétiques, comme le font trop de linguistes.

Un modèle c'est avant tout une description synthétique d'une réalité, et c'est déjà extrêmement difficile ! La distinction de Wittgenstein, entre le train qui a régulièrement deux heures de retard et celui qui a pour règle d'avoir deux heures de retard, est extrêmement profonde, mais pas pour les seuls linguistes : pour toute personne qui est confrontée à une phénoménologie et qui essaie d'en rendre compte. C'est le problème de la distinction entre la réalité du modèle et le modèle de la réalité. C'est un problème extrêmement difficile, qui est du même type que celui de comprendre ce qui se passe quand on passe de la statistique à la probabilistique.

*Question : Mais est-ce qu'on peut comparer des modèles ? Dans la présentation que vous faites, on n'a pas l'impression de voir un modèle qui ait un pouvoir d'explication plus fort.*

**Bernard Laks :** Non, je dirais même que les modèles que je fais ont plutôt un pouvoir d'explication intrinsèque plus faible. Tout simplement parce que je ne comprends pas complètement comment ça marche... Pour le dire autrement, à la rigueur, les réseaux que je fais sont relativement simples, avec des équations très classiques, mais même un mathématicien qui regarderait l'équation ne comprendrait pas mieux comment ça se passe réellement à l'intérieur...

*Question : Mais l'intérêt que vous y voyez, c'est que c'est une forme de mécanisme très générale, qui dépasse le cadre linguistique. Mais du point de vue du pouvoir d'explication, votre modèle explique aussi bien, mais avec une économie de moyen ?*

**Bernard Laks :** Oui. Je crois que l'on est tous confronté au même problème. Dans votre domaine également, vous constatez des régularités phénoménologiques ; mais dès que vous vous posez le problème d'une rationalisation de cette régularité, et surtout de sa transmission intersubjective, orale ou écrite, vous passez très rapidement, de ce qui a été cette description dans sa complexité, à autre chose.

*Question : Et à votre avis, le tort de l'autre modèle, c'est de croire comprendre ?*

**Bernard Laks :** Oui, tout à fait, c'est de croire que c'est le fonctionnement même de l'esprit humain, vous n'en sortez pas. C'est Descartes, qui disait : « l'esprit humain fonctionne comme ça, c'est la réalité des choses ». D'ailleurs, si ces modèles ont tellement été à la mode, s'ils ont été repris par tout le monde – et j'en ai fait pendant longtemps moi-même – c'est qu'on avait l'impression de comprendre quelque chose ! Et on avait l'impression que les élèves comprenaient quelque chose eux aussi. On énonçait une règle, mais fondamentalement, on n'avait rien compris... Par ailleurs, je pense que le cerveau humain ne fonctionne pas du tout comme ça, mais ça à la rigueur c'est un point particulier qui a à voir avec ma discipline particulière.



Le point général, pour les scientifiques de disciplines différentes comme nous, celui qui intéresse le séminaire et qui le rend intéressant, c'est que se poser la question de la règle, ça renvoie en fait proprement à celle de savoir ce qu'est une science quelle qu'elle soit, un discours scientifique quel qu'il soit. Est-ce qu'on peut échapper à la règle, dès lors qu'on veut parler d'un phénomène ? C'est une question très difficile et très profonde.

La question que vous posez avec la règle, ce n'est pas : « quelle est la loi du monde ? », mais « en quoi ma formulation de la loi du monde explique la loi du monde ? ». C'est une autre question. Wittgenstein dit bien que la loi du monde est une question qui n'a pas de sens en soi. La question qui en a est celle de la loi du monde *pour un observateur*, pour un pédagogue, pour un locuteur, en bref, pour quelqu'un. Là on peut avoir l'exposé de la règle, et se poser la question de son adéquation au monde. Et très souvent d'ailleurs, c'est dans une optique de pédagogie qu'émerge la règle, parce qu'il faut transmettre, expliquer à *quelqu'un*. La grammaire est fondamentalement liée à l'apprentissage de la langue.

**Dominique Fattier :** Et dans les sociétés sans écriture, il y a aussi ces aspects de pédagogie, par les rimes, les comptines, tout un tas de procédés qui permettent de fixer les choses et de transmettre les régularités. Ce qui me fascine, c'est que les enfants cherchent toujours du régulier. Est-ce qu'un monde sans règle pratique de la part des enfants est possible ? Chez les enfants, on voit bien ce comportement de l'esprit humain qui consiste à chercher quelque chose de reproductible. Il y a l'idée de reproduire une conduite.

*Question : Je me pose justement une question sur cette notion de reproduction d'une conduite (prescrite ou décrite) par un locuteur. Comment rendre compte d'un locuteur qui se dirait qu'il va suivre une règle ? Peut-on faire une place dans vos modèles à l'intention de l'individu, et est-ce que ça réintroduit du symbolique dans les modèles connexionnistes ?*

**Bernard Laks :** Tout d'abord, je fais des modèles pour combattre d'autres modèles. La crédibilité des modèles ce n'est pas mon problème. La question c'est plutôt de savoir en quoi un modèle est une arme dans le débat scientifique, bien plus que de savoir s'il est réaliste. Le deuxième point, c'est celui sur lequel Dominique Fattier a insisté, à savoir la grande complexité des comportements linguistiques. Un comportement ne se situe jamais sur un seul terrain, c'est toujours social, contextuel, culturel, oral, écrit, etc... Il n'y a pas de modèle de cette intrication comportement / réel. Il y a des modèles d'aspects particuliers, qu'on extrait ; mais dès qu'on les remet en contexte, le modèle ne fonctionne plus... Les êtres humains c'est un ensemble.

L'habitus de Bourdieu, c'est précisément cela : la composition, la mise en synergie de l'ensemble des dispositions, et qui interagissent entre elles. Il n'y a pas d'un côté du social, de l'autre du linguistique, etc. : tout ça marche ensemble. La métaphore qui me parle le plus, c'est celle du sport. L'habitus, c'est que quand Zidane lance la balle à un endroit, il n'y a personne, mais que quand elle arrive, il y a quelqu'un. Ça renvoie à un ensemble de dispositions, à un sens du placement, comme on dit. En tout état de cause, ce ne sont pas des règles, justement, parce que c'est beaucoup plus adaptatif que ça. Et ça consiste justement à violer les règles, à savoir envoyer la balle là où il n'y a personne. C'est ce viol des règles qui fait la différence entre un bon joueur et un mauvais joueur. Les règles sont aussi faites pour être violées, à bon escient.

*Question : Supposons que la personne se dise qu'elle va suivre une règle, peut-on garder une trace de cela ? Si on prend une personne donnée, est-il possible de tenir compte du fait que, pour la poésie par exemple, elle cherche à activer une règle, par exemple à composer un sonnet ?*

**Bernard Laks :** Ce que vous visez, dans ce cas, c'est l'intelligence artificielle, i.e., des intelligents artificiels. C'est très éloigné de l'intelligence humaine, les êtres humains ne sont pas intelligents comme ça. C'est ce qui fait toute la difficulté de l'approche des comportements et des langues. Lorsque j'étais à San Diego par exemple, l'une des choses les plus difficiles à modéliser, c'était le « *grasping problem* », c'est-à-dire le problème qui consiste à ne pas renverser sa tasse de café lorsqu'on est devant son ordinateur avec des tas de livres devant soi. Et bien en intelligence artificielle, ce n'est pas possible ; et pourtant n'importe quel idiot est capable de faire ça. On fait tous les jours des choses qui ne consistent pas à appliquer les règles, et qu'on ne pourrait réussir d'ailleurs si on suivait des règles...

**Dominique Fattier :** Tout à l'heure vous avez parlé des simplifications et je n'avais pas vraiment répondu. Dans les créoles, bien sûr, il y avait des simplifications. Pour le français également : lorsqu'on est passé du latin au français, par exemple, on a cessé de décliner les noms. Mais si on n'avait que des simplifications, on aurait maintenant la langue la plus simple, ce qui n'est pas le cas. En fait, il y a de la complexité qui se recrée par ailleurs.

Prenons l'exemple, tiré du créole haïtien, d'un article (déterminant) qui présente cinq allomorphes (ou variantes contextuelles). C'est quelque chose que j'ai d'abord appris de façon non consciente. C'est comparable au phénomène d'harmonie vocalique, à savoir la tendance des voyelles à se ressembler au sein des mots (un mot ne peut avoir que des voyelles identiques ou de même degré d'aperture, i.e. qui demande une même ouverture de la bouche). Comme c'est harmonieux, j'ai pu l'apprendre sans m'en rendre compte. Et c'est ensuite, lorsque j'ai dû l'enseigner, que je suis devenue consciente de cette règle d'allomorphie. L'apprentissage s'est fait de façon complètement non consciente, c'était facile parce que c'était harmonieux, que ça ne posait pas de problème d'apprentissage.

Je me demande toujours pourquoi les enfants cherchent du régulier. Il y a une dimension d'économie dans la reproduction. Je me demande aussi s'il n'y a pas de grandes différences entre les sociétés avec écriture et celles sans écriture, et tout ce que l'écriture peut changer du point de vue de la cognition, comme l'a montré l'anthropologue Jack Goody. Et je n'oublie pas non plus que les règles de grammaire sont liées à la religion, les premières, le sanscrit par exemple. C'est la nécessité de conserver, de codifier et de diffuser des consignes de récitation, de psalme, etc...

**Bernard Laks :** J'aime bien dire qu'il n'y a pas de société sans écriture, à condition qu'on considère l'écriture comme un travail symbolique d'enregistrement. Un africaniste a décrit la langue du *hendo* qui compte une petite centaine de milliers de locuteurs. C'est une langue sans écriture, qui n'a jamais été décrite. Il commence son travail par une ethnologie de la société *hendo*.

C'est une société à caste, avec celle des forgerons, celle des agriculteurs, les shamans, etc., bref un grand nombre de castes très hiérarchisées. Comme très souvent, ces castes ont des langues secrètes, uniquement parlées par les membres de la caste, qui sont des pseudo-langues, construites sur le modèle de la langue générale, le *hendo*. Le prin-

cipe de ces langues de castes est celui du jeu sur la langue commune. Ça pourrait être, si on imagine un peu, du *verlan* pour les forgerons, du *javanais* pour une autre caste, etc...

L'intérêt est que cet africaniste décrit les rites d'initiation, qui règlent l'entrée dans les castes au passage à l'âge adulte. Il y a un maître d'initiation. Celui-ci prend toute la population adolescente, garçon et filles, et les emmène pour six mois dans un camp fermé. Le maître d'initiation leur apprend les langues secrètes. Comment fait-il ? Il se promène dans la forêt au moment où on construit le camp, et il coupe de petits bouts de bois qu'il assemble, des écorces sur lesquelles il trace des signes, etc.

Il arrive devant les adolescents avec tout un matériel pédagogique incroyable. Il leur dit par exemple, pour continuer avec le *verlan* : « ça c'est les pieds, ça c'est la tête, et maintenant tu mets les pieds sur la tête ». Il en a une quantité industrielle. Et les adolescents, pour apprendre les langues secrètes, manipulent tout ça. Si c'est une société sans écriture, je ne sais pas ce que c'est qu'une écriture. Si c'est une société sans grammaire, je ne sais pas ce qu'est une grammaire. Parce que c'est un travail extraordinaire de précision de la manipulation.

Voilà ma réponse à la question de la société sans écriture. Comme Dominique Fattier le disait très bien, si c'est une société humaine, il y a des mythes, et s'il y a des mythes, il y a quelque part quelque chose qui écrit les mythes. Ce ne sont pas nos écritures occidentales, bien sûr, c'est autre chose. En ce sens toutes les sociétés humaines ont une réflexion sur la langue et ses règles.

### Bibliographie

Anderson Stephen & Lightfoot David W. (2002), *The language organ: Linguistics as cognitive psychology*, Cambridge University Press, Cambridge

Besse Henri (1989), "De la relative rationalité des discours sur l'enseignement/apprentissage des langues", *Langue française*, n°82, pp. 28-43

Bourdieu Pierre (1975), "Le fétichisme de la langue", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1 :4, pp. 2-32

Chomsky Noam (1955), *The Logical Structure of Linguistic Theory*, MIT Humanities Library

Chomsky Noam (1957), *Syntactic Structures*, Mouton, La Haye

Chomsky Noam (1965), *Aspects of the Theory of Syntax*, The MIT Press, Cambridge

Chomsky Noam (1995), *Language and Nature*, *Mind*, 104:413, pp. 1-61

Goldsmith John & Laks Bernard (2005), "Generative Phonology and its successors" in Linda R. & Waugh John E. Joseph, *The Cambridge History of Linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press

Hockett Charles F. (1948), "A note on structure", *International Journal of American linguistics*, 14:4, pp. 269-71

Jackendoff Ray (2002), *Foundation of language: Brain, meaning, grammar, evolution*, Oxford University Press, Oxford

Laks Bernard (1995), "A connectionist account of French syllabification", *Lingua*, n° 95, pp. 56-75

- Laks Bernard (1996), *Langage et cognition : l'approche connexionniste*, Paris, Hermès
- Laks Bernard (2004), "Continu et discontinu. L'articulation phonétique/phonologie", *Cahiers de praxématique*, n° 42, pp. 145-77
- Meillet André (1982), *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Ed. Slatkine
- Newmeyer Frederick J. (1986), *Linguistic theory in America: The first quarter-century of transformational generative grammar*, Academic Press, New-York
- Rumelhart D.E., J.L. McClelland & the PDP Research Group (1986), *Parallel Distributed Processing: Explorations in the Microstructure of Cognition*, MIT Press, Cambridge
- Valdman Albert (2005), "Vers la standardisation du créole haïtien", *Revue Française de Linguistique Appliquée*, 10:1, pp. 39-52
- Wittgenstein Ludwig (1980), *Grammaire philosophique*, Paris, Gallimard ■

*Notes prises par Jean-Baptiste Suquet*  
PREG — CNRS / École Polytechnique